

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 33

N°015

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JANVIER 2018

L'AN deux mille dix huit, le 17 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 janvier 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, AÏT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENZI Ling.

Excusés :

Représentés par :

Madame Akoua Marie KOUAME
Monsieur Salah CHIBAH
Monsieur Mohamed Fathi TLILI
Monsieur Patrick LE HYARIC
Monsieur Eric PLEE
Monsieur Guillaume SANON
Madame Hana RABAH
Monsieur Rachid ZAIRI
Madame Nadia LENOURY

Monsieur Kilani KAMALA
Madame Sophie VALLY
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Jean-François MONINO

Direction de l'Administration Générale/

OBJET : Déclaration d'urgence à délibérer sur les délibérations n° 16, 17 et 18 et 19-1 à 19-6.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-11 ;

Vu les conventions d'objectif et de moyen conclues avec les associations suivantes :
AUBERVACANCES LOISIRS – ASJA – CMA CYCLISME – CMA ESCRIME – CMA
HANDBALL – FCMA – INDANS'CITE – OMJA ;

Considérant que le renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens avec chacune de ces associations est en cours de finalisation et qu'il convient de proroger jusqu'au 31 mars 2018 les conventions actuelles, pour permettre la poursuite des relations et échanges avec les associations précitées, sans apporter aucune autre modification ;

Considérant qu'il y a urgence à délibérer sur ces avenants techniques de prorogation ;

Adoption à l'unanimité par 42 pour

DELIBERE :

DECLARE l'urgence à délibérer sur les questions n° 16, 17, 18 et 19-1 à 19-6, relatives à la prorogation par avenant des conventions d'objectifs et de moyens conclues avec les associations suivantes :

AUBERVACANCES LOISIRS – ASJA – CMA CYCLISME – CMA ESCRIME – CMA
HANDBALL – FCMA – INDANS'CITE– OMJA.

Reçu en préfecture le : 19/01/18

Publié le : 19/01/18

Certifie exécutoire : 19/01/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

